

Procès-verbal n°13 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 12 mars 2026
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Françoise GEBELIN , Mr Grégory GRAUBY
Excusées :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbations des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°12 du 5 mars 2026

CHAMPIONNATS MATCHS REMIS

SF à 11

MONOBLET / ALL FIVE remis au 19/04/2026

U15 F

LE VIGAN / LA REGORDANE du 7 mars 2026 est remis au 18 avril 2026

FUTSAL

Le 22 février 2026 a eu lieu le futsal U15F sur les installations de SALINDRES

Merci à la municipalité pour le prêt du gymnase ainsi qu'aux dirigeants de SALINDRES et aux 2 arbitres officiels.

Clubs absents à ce tournoi : LES MAGES, CHEMIN BAS, ESPERANCE NIMES, LE VIGAN.

Amende de 60€ pour la non participation (la participation à cette compétition est obligatoire).

Les clubs de ALES et ROQUEMAURE aussi absents ont déjà étaient sanctionnés.

RETOUR DE LA CSR

Match MOUSSAC FC / ST PRIVAT AS ;

Absence de l'équipe de ST PRIVAT: la CSR dit match perdu à ST PRIVAT (amende de 30€) et match gagné à MOUSSAC sur le score de 3/0.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Françoise GEBELIN



La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Grégory GRAUBY